



« Chaque fois que des êtres humains endurent souffrances et humiliation, prenez parti. La neutralité aide l'opresseur, jamais l'opprimé. Le silence encourage le tortionnaire, jamais la victime. » Elie Wiesel, prix Nobel de la Paix

Éditorial

NOUS VIVONS UN MOMENT IMPORTANT DE NOTRE COMBAT POUR LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE EN FRANCE.

D'un côté, l'emblématique MILS a été éclaboussée par le scandale de sa gestion pour le moins curieuse. En mai dernier, le changement de majorité politique a quelque peu bousculé la donne, au niveau des personnalités et connivences impliquées dans les chasses aux sorcières. Ici et là, des administrations et collectivités locales sont condamnées pour faits de discrimination. On peut également discerner parfois quelques frémissements dans le ton éditorial de certains journaux, bien qu'il y ait encore beaucoup à faire. Les philosophes s'intéressent à nouveau aux rapports entre raison et foi.

Par contre, en face, les associations « anti-sectes » avancent leurs pions au niveau européen pour tenter de restreindre les lois sur la liberté d'opinion et de conscience. L'association des maires de France pousse ouvertement à la discrimination sur le terrain. Des groupes locaux font pression sur les libraires pour les dissuader de vendre certains livres. Des fonctionnaires sont ouvertement sanctionnés pour leurs convictions personnelles. L'administration essaie d'étouffer les sources d'informations indépendantes sur les thérapies alternatives.

Plus que jamais, il faut que nous restions mobilisés pour faire pencher la balance du côté du bon sens et de la raison, et réaffirmer le droit de chacun à vivre selon ses convictions personnelles.

Le président

UN ETHNOLOGUE AU MANDAROM

Un universitaire a appliqué les méthodes de l'ethnologie lors d'une étude de terrain dans un nouveau mouvement religieux. Il retrace dans un livre les difficultés auxquelles il s'est heurté et ses conclusions fort révélatrices.

Curieuse expérience que celle de Maurice Duval, ethnologue qui vient de réaliser une première en France : étudier un nouveau mouvement religieux français pendant deux ans, sous le seul angle ethnologique, comme on le ferait pour un groupe d'une civilisation éloignée. Il fut en fait, dès le début, fortement frappé par le comportement d'un autre groupe, celui qui essayait de le dissuader à toutes forces d'entreprendre son travail, à tel point que le comportement de cet autre groupe le fascina et lui sembla être un sujet d'étude tout aussi intéressant sinon plus. Ainsi, il donne force détails montrant comment les gens qu'il fréquente à tous les niveaux plongent dans l'irrationnel dès qu'on mentionne le nom

du Mandarom, suivant alors des réactions tout à fait stéréotypées, jusque dans les milieux dits « scientifiques » : un refus de penser logiquement, des phrases toutes faites, tout en affirmant qu'on ne connaît pas ce groupe et ne veut pas le connaître. Ainsi, ses supérieurs hiérarchiques cherchent — sans succès — à lui faire altérer les méthodes pourtant codifiées de l'ethnologie à cause de l'objet particulier de sa recherche.

Passant outre les obstacles, il s'immerge deux jours par semaine pendant plus d'un an dans la communauté. Il étudie et décrit dans un esprit dépassionné les croyances et pratiques des membres du Mandarom, tant dans leur communauté que

dans le monde extérieur. En chemin, il fait état des similitudes et des créations originales par rapport aux doctrines hindouistes et bouddhistes qui ont le plus inspiré la démarche du fondateur, Gilbert Bourdin. Quand on pénètre dans la codification des théories et pratiques concernant la transmigration des âmes, on comprend qu'il est absurde de soutenir comme le font certains qu'une « théologie subtile » serait le signe distinctif et l'apanage des quelques religions acceptées en France.

Dès le début du livre, on réalise que cette démarche aurait pu tout aussi bien concerner un monastère catholique ou une communauté bouddhiste, des pratiques africaines ou musulmanes. Sans rien cacher des contradictions inhérentes à tout groupe, M. Duval décrit avec précision le lien entre théories et pratiques et compile un document très intéressant pour ceux qui veulent dépasser les quelques clichés relayés par les médias. On s'aperçoit d'ailleurs que ces mêmes médias étaient plutôt élogieux envers cette communauté dans les années 60 – 80, avant les campagnes orchestrées que l'on sait.

En lisant la dizaine de portraits de membres aux histoires fort diverses, on est frappé par les discriminations quasi systématiques que ces personnes ont subies dans leur vie professionnelle et familiale, ainsi que dans tous leurs recours juridiques, du fait de l'action combinée des médias, des groupes 'anti-sectes' et des Renseignements Généraux. Bravo et espérons d'autres initiatives de ce genre !

Un ethnologue au Mandarom, Maurice Duval, Editions puf, collection « ethnologies »

BOUILLONNEMENT RELIGIEUX

Un article paru dans *Courrier International* début Juin et intitulé « Mille religions en concurrence » constate le bouillonnement religieux contemporain et, observant l'éclosion depuis 1850 de centaines de nouvelles formes de spiritualité, affirme que les contemporains font preuve d'une rare cécité quant au rôle moteur de la religion dans le monde. Contrairement à la vision figée qui ne considérerait que quatre ou cinq grandes familles de religions, notre siècle est le témoin au contraire d'une apparition incessante de nouvelles religions, alors même que les anciennes se transforment, subissent schismes, évolution, mort et renaissance. Le Bouddhisme, le Christianisme et même l'Islam sont constitués d'une mosaïque complexe de dénominations anciennes ou modernes. Evolution « fébrile » même, jusqu'au sein du Japon considéré comme très conservateur. On compte deux à trois nouvelles religions par jour sur notre planète. Les seules religions chrétiennes indépendantes comptent près de 400 millions de fidèles dans le monde.

« (Les nouveaux mouvements religieux) sont les principaux agents du changement religieux. Ils ont tendance à réagir directement à l'évolution des exigences spirituelles du moment... On dit souvent d'eux qu'ils sont les 'accoucheurs des nouvelles sensibilités'. »

Dans ce contexte de centaines de religions naissant et mourant au fil des années, il paraît bien dérisoire de vouloir figer les options « autorisées » dans notre société à une dizaine de mouvements « labellisés » et « millésimés », quand les critères d'octroi de ce label sont essentiellement le poids de l'habitude et les considérations de politique étrangère.

DES NOUVELLES DU FRONT

La liberté thérapeutique attaquée

Pour la deuxième fois, la revue indépendante de médecine alternative animée par Michel Dogna se voit retirer l'agrément de la commission paritaire, sous le prétexte qu' « elle ne présenterait pas un caractère d'intérêt général ». Cette revue, outre de nombreux conseils sur les vertus éprouvées des remèdes non « officiels » (plantes, homéopathie), informe régulièrement ses 28 000 lecteurs sur de nouvelles recherches qui remettent souvent en cause les options de la médecine officielle. Refusant de souscrire au conformisme imposé, l'équipe rédactionnelle de « Soignez-vous » ne baisse pas les bras pour autant et continuera à diffuser sous une forme ou une autre. Bravo pour cette ténacité !
Soignez-vous, 7 Septembre 2002

Se méfier du bonheur

Dans le Quotidien « La Provence », la présidente de l'ADFI locale s'inquiète de la multiplication de petits mouvements qui seraient d'inspiration New Age selon elle. « Il y a tout un tas de méthodes qui prétendent nous soigner au niveau psychologique, médical, nous aider à être mieux dans notre vie, dans notre corps. On nous promet d'accéder, enfin, au bonheur. Là, il y a des risques. » Effectivement.

Halte aux attaques contre les médecines naturelles !

Dans Bio Energies N°12, une thérapeute publie une lettre ouverte au Ministre de la Justice dans laquelle elle proteste contre le fait que des organismes soutenus par l'État tel l'ADFI incitent dans leur littérature à dénoncer nos proches, suggérant de les surveiller et de noter changements d'habitudes, pratiques non conformes, numéros de téléphones, etc. pour transmission éventuelle aux Renseignements Généraux. Elle précise également que le C.C.M.M. a dressé le catalogue des pratiques suspectes : « toute méthode thérapeutique non conventionnelle, la naturopathie, le jeûne, la sophrologie, la méditation, etc. » Et comme si cela ne suffisait pas, elle précise que le docteur Abgrall, expert ès "sectes" pour le gouvernement, y ajoute : « l'homéopathie et la phytothérapie » qui seraient selon lui « des gris-gris occultes sans aucune efficacité ». <http://www.ivbj.com/EDITO.HTM>

5^{ème} Multathlon européen pour les Droits de l'Homme

Cette nouvelle édition du Multathlon organisé par la Fondation Internationale pour les Droits de l'Homme et la Tolérance, les Amis des Nations Unies et l'Église de Scientologie Internationale s'est terminée cette année à Paris, le 20 août au Trocadéro.

Bénéficiant du soutien de groupes bouddhistes, chrétiens, musulmans, hindous et juifs, cette manifestation spectaculaire partie de St Petersburg le 17 Juillet a rencontré tout le long de son chemin des maires, des responsables politiques et la population pour les alerter sur les violations des Droits de l'Homme en Europe, au nombre desquelles la discrimination que subissent les minorités spirituelles et thérapeutiques en France. Souhaitons que le message, qui a été relayé tout du long par la presse, soit entendu.

OTS : deux « experts » mis en examen

JM Abgral, psychiatre, et Jean-Luc Chaumeil, journaliste, sont mis en examen par le juge Jean-Baptiste Parlos pour « violation du secret de l'instruction », et pour avoir publié avant la décision de la justice « des commentaires tendant à exercer des pressions en vue d'influencer les déclarations des témoins ou la décision des juridictions d'instruction ou de jugement ». Les deux hommes soutiennent dans un livre écrit en commun la thèse du suicide collectif, thèse qui est en fait de plus en plus contestée. *Le Parisien, 22 juin 2002.*

Fichage des minorités

Thierry Bécourt, auteur du livre « *La nouvelle chasse aux sorcières* », a déposé une plainte contre l'ADFI pour fichage des individus selon leurs convictions philosophiques et religieuses. *Motus N° 11*

Un avis d'expert

VSD relate qu'un ex-membre de la MILS a critiqué les rapports de cette commission, rédigés sans concertation, qui contiennent selon lui « inexacitudes et affirmations mensongères ». On trouve également un résumé éloquent des remous financiers, des querelles et démissions en série qui ont émaillé les activités des ennemis déclarés des minorités spirituelles et thérapeutiques.
VSD 22 au 28 Août 2002

Rapport américain sur la liberté religieuse

Le quatrième rapport du Ministère des affaires étrangères US sur la liberté religieuse dans le monde, qui est devenu une référence en la matière, épingle plusieurs pays d'Europe Occidentale, en particulier la France, l'Allemagne et la Belgique, pour leur attitude envers certains mouvements religieux. Le rapport redoute notamment de voir certains pays non démocratiques chercher à s'inspirer de ces exemples pour instaurer des « lois anti-sectes » répressives.

LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE RECONNUE

Par deux ordonnances rendues les 9 Août 2002 par le tribunal administratif de Lyon et le 25 Août par le tribunal administratif de Lille, les juges administratifs ont interdit à des hôpitaux de transfuser des membres des Témoins de Jéhovah contre leur volonté.

Il est important de souligner que ces décisions se fondent « sur une atteinte grave et manifestement illégale » portée à une liberté fondamentale. En l'espèce, il a été considéré que la volonté d'une personne adulte, et sa liberté de conscience constituent des principes fondamentaux auxquels on ne peut porter atteinte qu'en cas de risque de décès :

« Le droit ainsi reconnu d'accepter ou de refuser tout acte médical ou traitement constitue une liberté fondamentale »

« Qu'il en va de même de la liberté de conscience et de religion, reconnue notamment par l'article 1er de la loi du 9 décembre 1905 et l'article de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales »

Il faut enfin noter que le Conseil d'Etat s'est prononcé à ce sujet par un arrêt du 16 août 2002 et qu'il confirme que seul « un acte indispensable à la survie et proportionné à l'état » de la personne peut justifier une atteinte à sa liberté individuelle.

Autrement dit, ces décisions constituent une importante victoire pour la liberté individuelle et pour la libre pratique d'un culte.

POINTS DE VUE

S'asseoir ensemble à la table de la République

Suite à un entretien avec le nouveau Ministre de l'intérieur, le Pasteur Jean-Arnold de Clermont précisait pour le Figaro que Nicolas Sarkozy 'est convenu qu'en ce domaine de 'la lutte contre les sectes', il ne fallait pas verser dans l'obsession. Prônant un pluralisme religieux en France, le président de la Fédération protestante de France confiait qu'il espérait que des représentants de l'Islam dans sa diversité pourraient bientôt « s'asseoir avec nous à la table de la République ». Nous partageons ce point de vue et souhaitons qu'il existe en France une véritable instance de médiation qui, grâce au dialogue, permette de comprendre et respecter pleinement l'ensemble des minorités spirituelles ou thérapeutiques et non pas seulement les grands courants traditionnels.

Position de l'Eglise Catholique

Actualité des religions publiait cet été un dossier sur les Rose-Croix. A la question de savoir si cette mouvance manifeste des tendances sectaires, Mgr Vernet, responsable national du 'Secrétariat pour les sectes et les nouvelles croyances', répond : 'Lorsque des familles nous alertent à leur propos, la question est de savoir si leurs doléances ne tiennent pas à des problèmes familiaux, à une pathologie ou la personnalité d'un leader, sans que cela ne

remette forcément en cause la doctrine du groupe. Il faut à chaque fois discerner et on ne peut pas toujours condamner sur une simple étiquette.' *Actualité des Religions Juillet-Août 2002*

La sagesse contre la guerre

Au cours d'une conférence de presse retransmise le 3 Juillet en direct par satellite et internet, le Maharishi Mahesh Yogi, fondateur du mouvement Méditation Transcendantale, a mis tous les chefs d'Etat en garde contre un plan de lutte contre le terrorisme qui conduit selon lui le monde vers sa destruction. « Bombarder et tuer ne créera jamais la paix ; cela ne fait que créer la peur et attiser le désir de revanche. » Souhaitons que l'ensemble des courants spirituels s'unisse pour élaborer des solutions pacifiques qui contribuent à résoudre les problèmes du monde en évitant d'accroître pas la violence.

Le retour des miracles

Dans un article intéressant, un psychologue spécialiste des troubles psychosomatiques décrit le lien entre certaines affections physiques et les tensions psychiques. Les affections physiques peuvent littéralement s'évanouir lorsque la personne pourra faire face aux causes de son malaise psychique et le dire avec ses mots. Ainsi, l'article relate l'histoire d'une jeune femme dont la sclérose en plaques et des problèmes importants de vue ont disparu presque instantanément lorsqu'elle a découvert l'origine psychique de son mal et a pu l'exprimer. *Regards conscients Juillet 2002*

LE POINT SUR LA MILS ET LES ACTIVITÉS « ANTI-CULTISTES »

M. Vivien a démissionné de son poste de président de la MILS à la mi-Juin, suivant le changement de gouvernement. Sous la présidence de M. Vivien, la MILS n'a eu de cesse que d'essayer de ternir l'image des minorités spirituelles et de certaines minorités philosophiques ou thérapeutiques, contribuant à l'atmosphère de « présomption de culpabilité » que chacun peut constater autour de lui.

S'appuyant sur des institutions d'État, il a ainsi constamment agi pour faire fermer des lieux où pouvaient s'exprimer des différences comme les écoles alternatives, et incité à la discrimination ouverte dans le domaine du travail, de la santé, du développement personnel, de l'éducation nationale, dans les affaires et les rapports avec les administrations.

Mais si M. Vivien a été critiqué pour ses méthodes et ses dépenses excessives jusque dans ses rangs, soyons sûrs que certains de ses anciens rivaux ne rêvent que de prendre sa place et il faut continuer à dénoncer leurs agissements dès qu'ils violent la liberté de conscience, directement ou par incitation.

En effet, les « anti-cultistes » n'ont pas baissé les bras pour autant et frappent aux portes de Bruxelles pour se faire reconnaître comme organisation consultative, sous la bannière de la « Fecris » (Fédération Européenne des Centres de recherche et d'information sur les sectes), une organisation à forte présence française où sont représentés notamment l'UNADFI (Union Nationale des Associations pour la Défense de la Famille et de l'Individu) et le CCMM (Centre Contre les Manipulations Mentales). De fait, ce sont les membres de l'ADFI qui ont créé la FECRIS, et l'adresse de la FECRIS a été celle de l'ADFI pendant des années.

Il convient de rappeler certains des propos extrémistes du fondateur du CCMM, Roger

Ikor : « Il faut cogner, détruire ces sectes qui pullulent sur notre pourriture. Quand suffisamment de gens iront mettre les locaux des sectes à sac, ils [les pouvoirs publics] remueront sans doute » (*Le Matin* 26 Jan 1981)

(Plus de détails sur notre site internet.)

M. Vivien était président du CCMM lorsqu'il a été nommé à la tête de la MILS, et il y fut remplacé par sa femme.

Nous avons donc lancé une nouvelle pétition sur notre site internet pour faire échec à cette intrusion au plus haut niveau de groupes qui bafouent la liberté de conscience spirituelle et thérapeutique en France. Signons tous ! (www.coordiap.com)

Dernière minute

Lors d'une séance au Sénat le 17 octobre le Ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy a annoncé que la MILS serait maintenue mais réformée, toujours sous la direction de Matignon. S'il a critiqué les agissements de M. Vivien, son ancien animateur, il n'en a pas moins qualifié le bilan de cette mission d'« excellent à tous points de vue », ce que l'on peut évidemment déplorer. Il est urgent que tous ceux qui ont pu mesurer la détérioration du climat général lui écrivent pour lui faire savoir combien sur le terrain cette nouvelle inquisition menace la liberté de conscience dans son exercice concret.

Si vous le désirez, nous pouvons vous envoyer notre nouvelle brochure « discrimination au sein de l'éducation nationale » qui démontre comment le principe de la laïcité est violé dans l'enseignement public et comment ce dernier est devenu un terrain de propagande contre les minorités spirituelles. Joindre timbres pour frais d'envoi.

LE SITE UTILE DE LA COORDINATION

La Coordination des Associations et des Particuliers
pour la Liberté de Conscience vous invite à découvrir
son site internet :

www.coordiap.com

Il a été conçu pour permettre une meilleure circulation
des informations. Vous y trouverez une revue de presse,
des dossiers sur des sujets divers liés à la défense de
la Liberté de Conscience, des témoignages de
discrimination, les publications ou événements intéressants,
des informations sur vos droits, en matière d'accès aux
documents administratifs, d'accès aux fichiers...

UN COLLECTIF D'AVOCATS AU SERVICE DES LIBERTÉS

La Coordination est
maintenant en prise directe
avec un collectif d'avocats
spécialisés.

Si vous souhaitez un avis ou
de l'aide, vous pouvez adresser
un courrier ou un e-mail à
la Coordination en décrivant
votre situation.

QUI SOMMES NOUS ?

La Coordination des Associations et Particuliers pour la Liberté
de Conscience (CAP) est une association qui s'est constituée
spontanément à l'issue de la première journée d'audition des
nombreuses victimes de la chasse aux sorcières qui sévit en
France contre les nouvelles religions, les groupes de recherche
spirituelle, les médecines alternatives... Elle est ouverte aux
personnes de toutes obédiences qui ont en commun de
partager un attachement profond pour la liberté de conscience.

CAP pour la Liberté de Conscience veut créer un tremplin
d'information, de communication et d'actions pour les
individus et les groupes touchés par ces questions. Il est temps
que nous, membres de diverses spiritualités et philosophies,
défendions ensemble NOTRE LIBERTÉ.

SOUTENEZ - NOUS :

Votre soutien nous permettra d'éditer régulièrement notre
lettre d'information dont l'objectif est la défense de la liberté de
conscience.

Vous pouvez nous soutenir de 2 façons :

• **Adhères et devenez membre de l'association :**

Cette adhésion manifeste votre soutien mais elle ne vous
engage pas à participer à nos activités.

Elle vous donne le droit de recevoir notre lettre
d'information à votre domicile, et vous serez informé par
e-mail des nouveaux articles en ligne sur le site internet
www.coordiap.com

Vous pouvez également nous verser une donation
supérieure au montant de votre cotisation afin de soutenir notre
action.

• **Participez à notre lettre d'information**

Si vous le souhaitez, vous pourrez proposer des articles qui
vous tiennent à cœur afin qu'ils soient publiés dans notre lettre
et sur le site internet. Vous pourrez également nous aider à
distribuer notre lettre, nous vous enverrons pour cela plusieurs
publications si vous le souhaitez.

Partie à découper et à renvoyer à :

C. A. P.

12, rue Campagne Première - 75014 Paris

e-mail : contact@coordiap.com

Les chèques sont à libeller à l'ordre de **CAP**.

*Merci à tous ceux qui ont déjà adressé leur adhésion.
Votre soutien nous est précieux.*

NOM : Prénom : Âge :

Adresse :

Code postal : Ville : Tél. (facultatif) :

e-mail : Profession :

Désire adhérer à CAP : 15,24 € (100 F)

Désire soutenir financièrement CAP : 45,73 € (300 F) 76,22 € (500 F) 152,45 € (1 000 F) Plus : €

Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent
(art. 34 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978). Pour exercer ce droit, écrivez-nous à CAP, 12 rue Campagne Première, 75014 Paris.